Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Recu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210924-DEL2021_0149-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de SEINE ET MARNE

DEL2021_

0149

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021, L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

<u>PRÉSENTS</u>: M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI (arrivée 19h11), M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M.CHAVANCE, M.DRAME, Mme PERUGIEN, Mme RENIER, M. KONTE.

<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u>

M. MAYOULOU NIAMBA, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC. Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN. Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN. M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à Mme JULIAN. Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG. Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h11, point n°1).

Le point n^3 : Convention de mandat pour l'installation et l'exploitation d'un système de vidéo-protection, a été retiré de l'ordre du jour.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TRIEU

2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX VICTIMES DU SÉISME EN HAÏTI ET AUX VICTIMES D'INCENDIES EN ALGÉRIE

subventions exceptionnelles aux victimes du séisme en haïti et aux victimes d'ince

Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Recu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210924-DEL2021_0149-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'impact des incendies survenus en Algérie,

CONSIDÉRANT l'impact du séisme survenu à Haïti,

CONSIDÉRANT que la ville de Noisiel souhaite témoigner son soutien au peuple Haïtien et au peuple Algérien suite aux terribles catastrophes,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Noisiel d'attribuer une subvention à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge permettant d'apporter une aide sanitaire aux Algériens, dans le cadre de l'opération DREF Fires-Algeria,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Noisiel d'attribuer une subvention à la Croix-Rouge Française permettant d'apporter une aide sanitaire aux Haïtiens,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer une subvention à la Croix-Rouge Française, d'un montant de 2 000 € pour Haïti et d'attribuer une subvention à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'un montant de 2 000 € pour l'Algérie, dans le cadre de l'opération DREF Fires-Algeria.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Pour le Maire empêché et par suppléance le 1^{er} adjoint au Maire

Sithal Tieng

Publié au RAA le 30 SEP. 2021